CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 octobre 2010

La séance est ouverte à 21H00

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Loïc MAHE, Annie SUD, Frédéric MERLY, Jacques RIZZO, Martine GIULIANI, Andrée CARDONA, Barbara TROUGNAC, Thierry SCHUTZ.

ABSENT(S) : Jocelyn CIMBER (procuration à Loïc MAHE), François TOURNE (procuration à Etienne GASQUET), Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Jean-Pierre PAVAN.

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. TRANSFERT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE C 1203 DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL VERS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (58/2010) - (abroge la délibération n°39/2010)

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 22 juin 2010, le conseil avait voté le passage de 715 m² de la parcelle C 1203 du domaine privé communal au domaine public.

Il indique qu'il convient de modifier la superficie du bien à transférer afin d'y intégrer les trottoirs. Il propose donc de transférer une superficie de 1 196 m² (130 x 9.20).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide le transfert de 1 196 m² de la parcelle cadastrée C 1203 du domaine privé communal au domaine public communal.

II. CREATION D'UNE VOIE (59/2010) - (abroge la délibération n°44/2010)

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 22 juin 2010, le conseil avait voté la création de la rue du Savès pour le lotissement « le Clos des Peyrous ». Ce projet étant annulé (permis refusé à cause d'un problème d'accès au lotissement), il propose l'abrogation de la délibération créant la rue.

Arrivé de Jean-Pierre PAVAN à 20h52.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'abroger la délibération n°44/2010.

III. CAM : RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2009 (60/2010)

Monsieur le maire présente le rapport d'activités et le compte administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Il donne lecture de la vue d'ensemble du compte administratif :

Résultat cumulé :

Section fonctionnement :
- Dépenses : 45 744 032.89 €
- Recettes : 50 453 933.36 €

Section d'investissement :
Dépenses : 8 301 478.90 €
Recettes : 6 247 680.70 €

T. SCHUTZ demande s'il est vrai qu'il existe un projet de transfert du siège social de la CAM à la sortie de Muret Nord. Monsieur GASQUET indique que ce projet a été amorcé sans l'aval des Vice- Présidents et à la seule initiative du Président de la CAM. Aussi, ce projet est annulé.

Monsieur GASQUET fait le bilan des réalisations de la CAM : cuisine centrale, piscine de PORTET sur GARONNE, Aqualudia, 3 maisons de la petite enfance, navitest et TAM-TAM. La création de la zone des Pyrénées est en suspens et enregistre un coût de 12 millions d'euros.

Il sera demandé que le budget 2011 de la Cam soit voté fin novembre ou début décembre 2010.

Après avoir délibéré et en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le contenu de ces documents.

IV. ACHAT DE STORES POUR LE GROUPE SCOLAIRE (61/2010)

Loïc MAHE présente les devis de trois entreprises pour l'achat et l'installation de stores au groupe scolaire ZAMOYSKI :

Atelier d'oc	Art et fenêtres	La sinclarienne
9 457.91 €TTC	9 390.00 € TTC	4 155.37 € TTC

Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise qui présente le meilleur rapport qualité prix et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise LA SINCLARIENNE pour un montant de 4 155.37 € TTC (soit 3 474.39 HT), de prévoir les sommes au budget communal section investissement à l'article 2181 et de demander une subvention au conseil général de la Haute Garonne afin de financer cet achat.

V. FERMETURE DU RESEAU TERRITORIAL DE LA DDT 31 (62/2010)

Monsieur le maire donne lecture d'un modèle de délibération émanant du réseau DDT 31 soumis à l'approbation du conseil municipal afin de soutenir cette administration :

« Les dernières informations émanant des responsables de la Direction Départementale des Territoires (ex. DDEA) de la Haute Garonne font état d'une suppression à terme des services de proximités installés à Carbone, Grenade, Muret, Toulouse-Lalande et Villefranche. Après les tribunaux de Saint Gaudens et de Villefranchede Lauragais, les fermetures de services postaux, d'ERDF/GRDF, de la CPAM etc. …., les attaques contre les trésoreries.

Cette nouvelle perspective conduit encore à voir l'Etat se retirer du territoire en supprimant ses services de proximité qui assurent l'instruction des actes d'urbanisme, l'ATESAT, le conseil, le risque, l'aménagement et le développement durable, l'ingénierie d'appui territorial et un ensemble de missions relevant d'un engagement dû aux communes.

Cette mesure conduit fatalement à une forte augmentation des charges pour les collectivités locales avec des répercutions possibles sur les ménages. »

Il est demandé au conseil municipal de solliciter le Préfet afin de maintenir les structures existantes.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal de SAINT CLAR DE RIVIERE, à l'unanimité, sollicite de Monsieur le Préfet et des responsables administratifs de cette direction, la suppression de ce projet et le maintien des structures territoriales présentes sur l'ensemble du territoire du département avec la grande pérennité des missions et des emplois.

Monsieur le maire indique qu'à terme il faudra certainement envisager la création d'un service urbanisme instructeur dans chaque commune ou créer la compétence au sein de la CAM.

VI. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL 2010 (63/2010)

Monsieur le maire indique la nécessité de passer une décision modificative au budget communal 2010 : la dépense pour la construction du Club House avait été budgétisée en section d'investissement (article 2313). Or, les travaux étant réalisés en régie, la dépense aurait du être budgétisée en section de fonctionnement à l'article 60631.

Dés lors, il propose un virement d'un montant de 90 000.00 € de l'article 2313 à l'article 60631.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de passer une décision modificative afin de transférer la somme de 90 000.00 € de l'article 2313 à l'article 60631.

VII. CREATION DE VOIE SECTEUR CHEMIN DE LA GARE (64/2010)

Monsieur le maire indique que le lotissement « La Plaine » (11 lots) va être crée chemin de la Gare après le n° 157. Il convient de donner un nom à la voie qui desservira les futures habitations. Il est proposé de nommer cette voie : «rue du Savés».

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide
de nommer la nouvelle voie « rue du Savés ».

VIII. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (65/2010)

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch en date du 16 septembre 2010 ayant pour objet « la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat », adoptant à l'unanimité la proposition du Président du Syndicat des Eaux :

> « Le syndicat peut vendre de l'eau potable à des communes non adhérentes ou à des tiers. **Le syndicat peut également distribuer de l'eau potable à des non adhérents : communes, tiers ou Conseil Général de la Haute Garonne, sur des points situés en limite de son territoire. Une convention sera conclue avec l'abonné concerné afin de préciser les modalités d'intervention du syndicat.** »

Monsieur le Maire précise en outre que, selon la procédure prévue en matière de coopération intercommunale, les collectivités membres du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch doivent, conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérer expressément sur les modifications statutaires du syndicat et ce dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil syndical aux communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat du Touch en son article 2.

IX. ANTENNE SFR

Monsieur le maire indique que la commune est liée avec la société SFR par une convention pour l'installation d'un relais radiotéléphonie sur un terrain situé BEZIAU SUD : la commune donne en location 50 m² environ au prix mensuel de 3500.00 € révisable annuellement. Actuellement le montant du loyer s'élève à 4 500.00 €.

La société SFR dans le cadre de sa politique patrimoniale désire se porter acquéreur d'une partie de la parcelle C 69 (50 m²) au prix de 25 000.00 € nets vendeur.

Monsieur le maire présente la proposition de la société SFR et indique que cette société en cas de refus de la part du conseil municipal déménagera son antenne sur une autre commune. Loïc MAHE indique que cette proposition ressemble à du chantage et qu'en cas de refus de la part des élus, SFR ne déménagera certainement pas son antenne vu le coût important du démontage et montage.
Thierry SCHUTZ indique qu'une antenne ne peut pas être installée à n'importe quel endroit (réseau, alimentation …)

Monsieur GASQUET demande à Thierry SCHUTZ et à Loïc MAHE d'étudier la proposition commerciale de la société SFR et de recevoir la commerciale en entretien. Thierry SCHUTZ souligne qu'il étudiera le dossier à condition de ne pas être « court-circuité » dans la procédure.

Monsieur GASQUET indique le report de ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

X. INFORMATIQUE : CONTRAT DE MAINTENANCE (66/2010)

Monsieur le maire indique qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance informatique assuré par l'entreprise PSI pour le parc informatique mairie et groupe scolaire. Il présente le devis de cette entreprise pour un forfait de 10h00 au prix de 992.68 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise PSI pour un montant de 992.68 €

XI. INFORMATIQUE : ACHAT POUR LE GROUPE SCOLAIRE (67/2010)

Monsieur le maire donne lecture du devis de l'entreprise PSI qui assure la maintenance du parc informatique de la commune (mairie et groupe scolaire) pour l'achat de licence publisher version éducation et l'achat d'une batterie pour l'onduleur afin d'équiper le groupe scolaire Auguste ZAMOYSKI. Ce devis s'élève à 285.00 € Ht soit 340.86 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter le devis pour un montant de 340.86 € TTC et d'inscrire cette dépense en investissement à l'article 2183

XII. DON A LA COMMUNE (68/2010)

Monsieur le maire fait part du don de Monsieur GHADJATI Stéphane d'un montant de 120.00 € afin de dédommager la commune des dégâts occasionnés sur du mobilier urbain.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter le don d'un montant de 120.00 €.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

- Défense incendie :

Départ de Martine GIULIANI à 22h45.
Une réunion entre la commune, le SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours) et le SIECT (Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch) s'est déroulée en mairie au sujet de la défense incendie. La commune est insuffisamment couverte et le SDIS préconise un renforcement de la couverture incendie notamment par l'installation d'une borne sur la grand place et deux poches de réserve, l'une prés du stade et l'autre dans le secteur Bartichoun. Une lecture est faite des devis pour les poches souples (entre 9600.00 € et 18 300.00 €). Il faudra prévoir un budget d'environ 30 000.00 € afin de compter les frais annexes (clôture, installation). Un groupement de commande avec d'autres communes serait peut être envisageable.

- Rentrée scolaire 2010 :

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de Pierre IZARD concernant le rattachement de la commune au secteur de recrutement du collège Louisa Paulin de Muret à compter de la rentrée scolaire 2010. Plusieurs dérogations ont pu être obtenues par les parents d'élèves.

- Subventions octroyées :
- 35 588.23 € pour le réaménagement du groupe scolaire ZAMOSKI par la fermeture du préau et la création d'une classe de maternelle.
- 12 000.00 € d'amende de police

- Location du local 1 rue Jean Jaurès :

Madame COUTEILLE prendra location du local au 15 novembre 2010. Un bail commercial sera signé chez un notaire ou un huissier. Les travaux de restauration ont été réalisés par Driss et Antonino : puisard, regard, vide cave, évier.

- Congrès des Maires :

Ce congrès se déroulera à Paris du 23 au 25 novembre 2010. Les conseillers qui souhaitent s'y rendre doivent se manifester.

- Reforme de la Taxe d'habitation :

Dans le cadre de la reprise de la part TH du conseil général par les communes, lecture est faite de la solution retenue par la CAM : il s'agit du scénario n° 4 bis qui engendrera un surcout financé par la CAM d'un montant de 440 000.00 €. La CAM impactera aux entreprises la somme de 246 000.00 €.

- Cantine scolaire et garderie :

Les tarifs ont été réévalués et fixés en fonction du quotient familial de chaque famille afin de limiter les impayés. Loïc MAHE souligne le gaspillage récurrent à la cantine scolaire.

- Parcours santé :

Une commission composée de Jacques RIZZO, Andrée CARDONA, Annie Sud et Loïc MAHE est composée afin de choisir les arbres qui agrémenteront la grand place et le parcours santé.

- Semaine nationale mobilité et sécurité routière :

Une fiche d'appel à projet doit être renvoyée à la CAM.

- Groupement de commande CAM :

Un groupement de commande est mise en place par la CAM pour l'achat de fourniture administrative.

- Acquisition de terrain :

Monsieur BERGOUGNAN souhaite vendre 2 terrains : l'un situé en centre du village (c766) et l'autre dans le secteur Boulbones du fond du castéras (B111). Monsieur GASQUET recueille l'approbation des membres du conseil municipal afin d'entamer des négociations pour l'achat de ces terrains.

- Transport des personnes âgées via le CCAS :

Il est proposé via le CCAS de mettre en place pour les personnes âgées de la commune un transport à la demande. Il faudra étudier les critères et la fréquence. Chaque dossier de demande sera étudié au cas par cas.

Séance levée à 23 h 30